

---

## ANNEXE B

### Décision du CCNR 11/12-1392 CJAB-FM concernant des commentaires faits dans de cadre de 94.5 Le Matin

---

#### La plainte

Le CCNR a reçu 34 plaintes concernant les commentaires faits à l'égard de Mélissa Bédard. De ce 34, seulement six ont donné assez de renseignements pour poursuivre les plaintes et seulement un plaignant a déposé une Demande de décision. Sa plainte du 7 mars 2012 est reproduite ici.

station : NRJ 94.5

émission : *Le Matin*, Richard Courchesne

date : 6 mars 2012

heure : 6.45 am

préoccupation : propos raciste [*sic*], diffamation, manque de respect envers Mélissa de *Star Académie* de TVA

Puisque le CCNR a reçu plusieurs plaintes des gens qui ont entendu parler des commentaires sur Facebook et n'ont pas entendu les commentaires eux-mêmes, le CCNR a demandé à ce plaignant de confirmer qu'il a écouté la séquence en ondes. Il a envoyé un courriel le 9 mars :

Je ne comprends pas sur le sujet du contenu de service en ligne (se [*sic*] n'est pas en ligne que j'ai pris cela, mais bien sur la radio FM NRJ 94.5 Saguenay-Lac-St-Jean. Alors moi je considère ça comme un service de radio traditionnelle!). Tout ses produits [*sic*] lundi le 5 mars 2012 à entre 6.22 et 6.43 hrs. Alors si vous avez besoin d'autres renseignements il me fera plaisir de le faire [*sic*].

#### La réponse du radiodiffuseur

Le radiodiffuseur a envoyé une réponse au plaignant le 27 mars :

Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (le « CCNR ») nous a fait parvenir une copie de votre plainte récente concernant des propos offensants tenu par notre animateur Richard Courchesne au sujet de Mélissa de *Star Académie* diffusés le 5 mars en matinée sur les ondes de NRJ (CJAB-FM) 94,5 Montréal [*sic*] (la « Station »).

Certains propos désobligeants à l'égard de Mélissa ont effectivement été diffusés le 5 mars vers 6 h 30. Or, il semblerait que notre animateur ait tenus ces propos dans le but de faire rire, ne réalisant pas à quel point ils pouvaient être blessants. Après réflexion, notre animateur a reconnu le caractère blessant de ces propos et a présenté des excuses écrites

sur la page Facebook de la Station le 6 mars et des excuses verbales sur les ondes de la Station le 7 mars. Nous croyons en la sincérité de ses excuses et sommes persuadés qu'il fera preuve de plus de discernement et d'une plus grande sensibilité envers nos écouteurs à l'avenir.

Astral Media Radio est une entreprise sérieuse dont les stations visent toujours l'excellence dans leur programmation, et nous sommes sincèrement désolés que des propos diffusés sur nos ondes aient pu choquer des membres de nos auditoires.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous faire part de vos commentaires et vous prions d'agréer, cher Monsieur [L.], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

### **Correspondance additionnelle**

Le plaignant a déposé sa Demande de décision le 7 avril :

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la lettre d'excuse que la station (Astral) m'a faite parvenir .... il dit que tous ses propos étaient dans le seul but de faire rire [sic]. Alors pourquoi sa collègue féminine [sic] était si mal à l'aise avec ses propos (extrait). Il aurait dû sans rendre compte [sic] tout de suite! Une petite tape sur la main et ses fins [sic]! C'est pour cette raison que je poursuis ma plainte.

Le 20 avril, Astal Media Radio a envoyé les disques au CCNR. Il a également fait parvenir des copies de la correspondance afférente du dossier y compris un courriel que le plaignant n'a envoyé qu'au radiodiffuseur (il n'a pas copié le CCNR). Le courriel du plaignant du 28 mars est reproduit ici.

Bonjours [sic],

Je trouve que ses [sic] facile de s'en tirer aujourd'hui!!! Deux, trois excuses et ses fait [sic] .... Allez écouter sur YouTube quand Monsieur Courchesne commence son allocution [sic] ... sa collègue est très mal à l'aise [sic] face à cela. Alors comment se peut-il qu'une personne professionnelle ne se rende pas compte qu'il a dépassé [sic] les bornes? Deux, trois jours de suspension et on efface [sic] tout. Non, mais vous prenez vos auditeurs [sic] pour des ... ou quoi. Je vais dormir là-dessus et je vais prendre une décision si vous [sic] continuez ma plainte au CCNR.